



Membres présents : Michel PICHAN, Claude GARCIA, Marie-Line FOURNEIRON, Laurent BOUTET, Elisabeth GOUAZE, Edwige HOMPS, Simon LOMPEDE, Florence BOITON, Sophie PAGNON, Philippe MARTY, Mario DOS SANTOS CUSTODIO, Sabine BONZOM, Christelle TORTECH, Jean THUILLIER

Absent excusé : Mathieu FERRIER

Secrétaire de séance : Mario DOS SANTOS CUSTODIO

OBJET DE LA DELIBERATION : Convocation du Conseil Municipal en urgence.

Comme l'autorise le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-11, Monsieur le Maire a convoqué le conseil Municipal en urgence le samedi 13 mars 2021 afin de valider le plan de financement se rapportant aux travaux de rénovation énergétique de l'Hôtel Dieu, qui doit être joint à la demande de subvention dans le cadre du DSIL 2021 et qui doit être déposé le 15 mars dernier délai.

Le Conseil Municipal se prononce par 14 voix pour et 0 contre sur le caractère d'urgence.

OBJET DE LA DELIBERATION : Instauration du huis clos pour le Conseil Municipal du 13 Mars 2021 :

Comme l'autorise le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-12, Monsieur le Maire Propose aux membres du Conseil Municipal que la séance se déroule à huis clos conformément aux dispositions sanitaires en vigueur.

Monsieur le Maire soumet le huis clos au vote.

Le Conseil Municipal décide, par 14 Voix pour 0 contre, qu'il se réunit à huis clos.

PRISES DE PAROLE :

Mr Claude GARCIA 1^{er} Adjoint fait la présentation du projet concernant les travaux pour l'amélioration thermique et fonctionnelle pour l'Hôtel Dieu, il souligne que le projet permettrait un meilleur accueil des salariés et du public d'une part et une économie d'énergie de plus de 30 % d'autre part.

Détails des travaux estimatifs :

- Isolation des combles
- Remplacement des chaudières à gaz vétustes par des chaudières à granulés et l'installation d'un silo, dans le cadre des énergies renouvelables ...
- Remplacement de certains points d'éclairage par des lumières a LED (environ 50 %)
- Remplacement de différentes menuiseries, à déterminer conformément à leur état de délabrement ... et à leur inefficacité au plan thermique.

Présentation des différents devis, dans le cadre du montage du dossier, ainsi que les honoraires d'architecte spécialisé pour ce projet

Suite à la déposition du permis de construire il sera procédé à un appel d'offre pour les différents marchés.

